

ÉDITION JUILLET 2018 #3



L'Agglo

le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

1

1 Architecture et Urbanisme de la Seconde Reconstruction

Les rencontres Architecture et Urbanisme de la Seconde Reconstruction se sont insérées dans la démarche de redynamisation du centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges. Elles s'inscrivaient aussi dans la continuité de la labellisation de l'hyper-centre comme «Architecture contemporaine remarquable». Porté par l'Agglomération, soutenu par les Écoles d'architecture de Nancy, Versailles et Rouen, l'événement a notamment permis de soulever des pistes de réflexion pour la ville.



2

2 Solide comme le trapp

Des paysages dignes du Grand Ouest américain, des milliers de tonnes de ballast extraits chaque année, 150 tonnes d'explosifs par an, 220 hectares dont près de 150 en exploitation, la carrière de Trapp de Raon-l'Étape fait vivre 64 salariés directs et plus de 180 emplois indirects... Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, David Valence a visité ce site qui extrait 1,3 million de tonnes de granulats sur les trois millions de tonnes autorisés par an.



3

3 Le parc éolien de Belfays inauguré

En tête d'une délégation d'élus parmi laquelle se trouvait le maire de La Grande-Fosse Bernard Maetz, le Président de l'Agglomération David Valence s'est rendu entre Vosges et Alsace, à 800 m d'altitude, sur le parc de Belfays où dix éoliennes mises en service fin 2017 ont été inaugurées. Un projet mené avec le groupe EDF EN (Energies Nouvelles). Grâce à une puissance de 2 MW, chaque éolienne peut fournir de l'électricité pour l'équivalent d'une ville de 27 000 habitants.



4

4 Tronçon restauré, ligne préservée

Pour sauver la ligne de train Saint-Dié-des-Vosges-Strasbourg qui risquait d'être abandonnée par la SNCF, la Région Grand Est a attribué une enveloppe 10,7 millions (sur 14,7) pour la rénovation du tronçon obsolète Saint-Dié/Saâles. Le pont sur la rivière Magel doit être refait et le tunnel de Colroy doit être sécurisé avec un relevage de la voie et 9 000 traverses à changer. David Valence, Président de l'Agglomération et Vice-Président de la Région Grand Est, a pu mesurer l'avancement du chantier. Fin des travaux en septembre.

Directeur de la publication : David Valence
Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies : service Communication
Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges
Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould
Diffusion : Médiapost

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT**UN SENTIMENT DE FIERTÉ**

Au quotidien, la fierté est souvent regardée, à juste titre, comme un défaut. Mais quand elle désigne la qualité et l'intensité de l'attachement à un territoire, à un pays, c'est une force. **Une grande force !**

La victoire de la France à la Coupe du monde de football a donné de la fierté à tout notre pays, y compris à ceux qui ne s'intéressent guère à ce sport à l'ordinaire. Chacun comprend qu'il s'agit d'**un événement d'ampleur internationale**, même s'il ne bouleversera pas l'équilibre du monde ni ne réduira magiquement les injustices à l'échelle de notre pays.

En soi, la fierté collective reste **un levier de croissance et de développement extraordinaire**. Nous, Français, devrions en être moins prodigues, et nous féliciter avec la même ferveur de nos succès industriels, agricoles, scientifiques, techniques, artistiques, littéraires !

Il en va de même pour notre Déodaté. Notre principal défi, à nous, élus, est de **redonner aux habitants la fierté** d'y vivre dans un équilibre singulier entre activités humaines et grands paysages naturels.

Les temps changent et notre territoire renoue résolument avec la croissance : aidons-le, aidons-nous en étant **fiers de ce que nous sommes, fiers de ce que nous devenons !**

David Valence

Président de la Communauté
d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

**AU SOMMAIRE****#04 > AVANCER**

- Comptes administratifs 2017 : un atterrissage rassurant
- Un fonds de concours pour soutenir la ruralité

#08 > DÉVELOPPER

- Economie : la Déodaté au cœur des priorités de la Région Grand Est
- Les Jardins de Callunes, un havre de bien-être

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- Six médiathèques, un même réseau
- Urbanisme : ces démarches qu'il vaut mieux connaître

#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- Pierre-Percée

#18 > LES TEMPS FORTS

- L'Enduro des Roches
- Le Festival International de Géographie
- Les Journées Européennes du Patrimoine
- Exposition "Les Envolées, l'Art en suspension"...

#20 > PORTRAIT

- Aurélien Bansept



AVANCER >

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017: "UN ATTERRISSAGE RASSURANT"

Avec un résultat d'exploitation de 440 000 euros, le compte administratif 2017 de l'Agglomération est globalement conforme aux attentes des élus, après une année budgétaire «de transition». Reste à accentuer l'optimisation pour dégager davantage de marges de manœuvre.

Les prochaines séances du Conseil communautaire

Les prochaines séances du Conseil communautaire de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges auront lieu les :

- **mardi 11 septembre**
- **mardi 9 octobre**
- **mardi 4 décembre**

Les séances ont systématiquement lieu à 19 h à l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges et sont publiques.

C'était un budget «aggloméré». Un budget «de transition». L'année 2017 étant celle de la création de la Communauté d'Agglomération, les élus avaient choisi l'addition des budgets des six anciennes Communautés de Communes pour établir son fil rouge financier. Un budget de 28 millions d'euros si l'on tient compte des attributions de compensations, 14 millions d'euros en sommes réelles. Une fois l'exercice clos et les chiffres validés par la Trésorerie, il ressort des comptes administratifs un résultat d'exploitation de 440 000 euros. «Ce n'est pas un résultat extraordinaire pour une collectivité de cette taille, c'est le principal enseignement que l'on peut tirer de ces comptes administratifs», expliquait le Président David Valence à l'assemblée communautaire réunie le 19 juin. Plusieurs raisons à cela : la navigation à vue induite par la difficulté à obtenir toutes les données chiffrées des anciennes Communautés de Communes. «Nous avons dû faire des évaluations à partir de ce qu'on avait comme éléments d'analyse». Avec un décalage de 4 millions d'euros à l'arrivée.

Deuxième raison : ce n'est pas durant la première année que l'on ressent les effets d'optimisation. «Il y a une période durant laquelle les structures continuent d'avoir

exactement le même déploiement et ne sont pas complètement réorganisées». Il existe aujourd'hui dans le patrimoine immobilier de l'Agglomération des bâtiments vides qu'il faudra céder ou louer, des bâtiments non-occupés mais pour lesquels des baux courent toujours...

Troisième raison : «Lors de cette année 2017, le message d'un certain nombre de collègues, c'était : continuez à faire comme on faisait, surtout ne changez rien ! Donc cette addition de budgets pour pouvoir maintenir les services ou les projets n'a pas produit les effets d'optimisation qui étaient peut-être attendus.» Pour autant, on est sur un «atterrissage plutôt rassurant» et conforme aux objectifs de bonne gestion. «Je vous rappelle que parmi nos engagements, il y avait la volonté d'investir de façon importante en étant vigilants sur les dépenses de fonctionnement que cela crée, et le principe de neutralité fiscale au titre duquel la fiscalité ménage ne doit pas augmenter.» Et David Valence de rappeler que les efforts d'optimisation sont pour une large part devant nous, lorsque l'on quittera certains baux, lorsque l'on réorganisera certains services... Un ouvrage qui est déjà sur le métier.

Au fil des comptes administratifs

Général et annexes

En tenant compte des reports de l'exercice 2016, voici le compte administratif des différents budgets de l'Agglomération :

Général : fonctionnement 4 812 883,24 € ; investissement - 828 393,32 € ; report 3 984 489,92 €
Ordures ménagères - redevance d'enlèvement : fonct. 432 957,53 € ; inv. 584 850 € ; report 432 957,53 €

Ordures ménagères - taxe d'enlèvement : fonct. 818 134,78 € ; inv. 333 194,83 € ; report 818 134,78 €

Assainissement non collectif : fonct. - 726,70 € ; inv. 51 964,70 € ; report - 726,70 €

Maison de santé : fonct. 4 310,27 € ; inv. 35 570,34 euros ; report 4 310,27 euros

Bâtiment Relais Raves : fonct. -894,38 euros ; inv. 265 015,36 € ; report - 894,38 €

Bâtiment Relais Corcieux : fonct. - 26 747,72 € ; inv. 46 492,36 € ; report - 26 747,72 €

ZAR Raves et Remomeix : équilibré à 29 599,05 €

ZAC Saint-Dié-des-Vosges : fonct. 27 257,98 € ; inv. 109 716,13 € ; report 27 257,98 €

ZAE Moyennoutier et Senones : fonct. 239 805,22 € ; inv. 40 168,60 € ; report 239 805,22 €

Activités Economiques Raon-l'Etape : fonct. - 3 231,94 € ; inv. 126 911,79 € ; report - 3 291,94 €

Locations immobilières : fonct. 164 644,76 € ; inv. - 184 654,80 €

Chaudière bois : fonct. 53 463,44 € ; inv. - 33 236,34 € ; report 20 227,10 €

Les charges de personnel

Elles représentent aux alentours de 35 % du budget de fonctionnement, «un ratio raisonnable». L'année 2017 a été marquée par moins de départs d'agents que prévu mais aussi moins de recrutements qu'envisagé, donc les charges de personnel sont quasi conformes à ce qui avait été programmé. Pour les effets d'optimisation, là encore il faudra attendre plusieurs années avant de les ressentir : la pyramide des âges n'est pas complètement favorable aujourd'hui, elle le sera davantage dans six ou sept ans, lors d'une vague de départs en retraite.

Principaux postes budgétaires

Le transport : il représente près de 30 % du budget de fonctionnement de l'Agglomération mais il s'agit d'un poste qui s'équilibre avec les recettes liées à la Délégation de Service Public confiée à la société Transdev.

L'enfance : toutes les actions menées au profit de l'enfance s'inscrivent à hauteur de 23 % des dépenses de gestion courante. Il s'agit notamment de la micro-crèche Les Renardeaux à Saint-Léonard, la prise en charge de prestations dans l'ancienne Communauté de Communes Fave Meurthe et Galilée, le service assuré dans l'ex-Pays des Abbayes, une partie de la subvention assurée à l'association Archipel (Vallée de la Plaine)...



Au fil du conseil...

Aide à l'immobilier d'entreprise

Afin de soutenir le développement local, de renforcer son attractivité, d'offrir des conditions d'accueil favorables et ainsi favoriser la création d'emplois, l'Agglomération met en place une aide aux projets immobiliers d'entreprise (création, acquisition, extension, aménagement ou rénovation d'un bâtiment). Selon le type de projet et la taille de l'entreprise, l'aide peut s'élever de 10 000 à 50 000 euros.

Action Cœur de Ville

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges fait partie des 222 villes moyennes retenues par le gouvernement pour bénéficier d'un conventionnement appelé "Action Cœur de Ville" dont l'objectif principal porte sur la revitalisation du centre-ville. L'Agglomération est bénéficiaire du programme, via des actions menées également à Raon-l'Etape, Fraize/Plainfaing, Corcieux, Moyennoutier/Senones et Provenchères-et-Colroy, avec une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement des territoires. Le conseil communautaire vient d'autoriser l'Agglomération à signer le projet de convention cadre pluriannuelle avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Grand Est et le Département. La signature est attendue pour l'été, avec lancement de la phase opérationnelle dès la rentrée.

Gratuité du réseau de transport urbain

En accord avec la société Transdev, délégataire du service public Transport urbain, l'Agglomération a décidé la gratuité des lignes 1, 2, 3 et 7 du réseau (hors lignes scolaires et Transport à la demande) pour tous, à l'occasion de ces différents événements ayant lieu à Saint-Dié-des-Vosges :

- Fête du quartier Kellermann, 7 juillet
- Manifestation "Le Livrodrome" dans le cadre du festival Partir en Livre, le 12 juillet
- L'Eté en Grand, du 14 juillet au 15 août
- Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre

Par ailleurs, des navettes gratuites seront proposées le 16 septembre pour la braderie et du 5 au 7 octobre pour le Festival International de Géographie.

COHESION TERRITORIALE UN FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR LA RURALITÉ

Pour soutenir les initiatives des communes rurales et l'économie locale, l'Agglomération a décidé en 2017 la création d'un fonds de concours. En un an, 285 382 euros ont ainsi déjà été versés pour soutenir vingt projets.

De la rigueur, du suivi et du conseil

La décision de soutenir financièrement le projet d'une commune ne se prend pas à la légère. La demande est analysée par le bureau Prospectives, Développement Territorial qui s'assure que le projet répond bien aux différents critères. Si oui, elle est étudiée et débattue par les 26 membres de la commission Cohésion territoriale et ruralité présidée par Roger Cronel. Une fois validée par ces élus, la demande est transmise pour accord au bureau communautaire et fera l'objet d'une délibération en conseil d'Agglomération.

Mais ça n'est pas qu'un travail de dossier. Systématiquement, les agents Gérard Merlin (directeur), Claire Prudhomme et Vanessa Aeschlimann rencontrent le maire, les adjoints et la secrétaire de mairie dans la commune pour s'assurer que le projet concerne bien un équipement ou un espace public et que les différents critères sont bien respectés. Cette visite de terrain peut aussi être l'occasion d'aborder d'autres thématiques, comme le juridique, le montage des projets, l'identification de partenaires financiers éventuels... « Nous avons un vrai rôle de conseil et d'accompagnement », souligne Gérard Merlin.

Pourquoi

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges regroupe 77 communes, dont la majorité est rurale. L'organisation géographique de ce territoire est telle que toutes les communes ne bénéficient pas d'un même niveau de moyens pour réaliser des investissements nécessaires à la qualité de vie, à l'attractivité du territoire, au vivre-ensemble et à la valorisation de leurs atouts.

Pour qui

Le fonds de concours est réservé aux communes de moins de 2 000 habitants (population INSEE) et aux communes de moins de 4 000 habitants si les travaux portent sur de la voirie ou de l'éclairage effectués le long d'axes routiers structurants et aux portes d'entrée du territoire.

Pour quoi

Cette aide est attribuée à des opérations bénéficiant de peu de subventions d'autres partenaires financiers et s'inscrivant dans l'un de ces domaines : transition énergétique et économies d'énergie ; rénovation ou création d'équipements culturels ; accessibilité des services publics ; restauration ou mise en valeur du patrimoine architectural, culturel, historique ou favorisant l'image de marque de la commune ; voirie et éclairage, espaces verts

et fleurissement le long d'axes routiers structurants et aux portes du territoire ; déconstruction de ruine ou bien désaffecté, sous maîtrise d'ouvrage communale, visible depuis le domaine public ; création, aménagement, extension, rénovation d'aires de loisirs, de jeux, de détente sur terrain communal, en libre accès à tout public.

Combien

Le fonds de concours ne concerne que les travaux d'investissement, hors maîtrise d'œuvre et prestations de services. Il est calculé sur le reste à charge hors taxes à supporter par la commune (donc déduction faite des subventions obtenues) à concurrence de 100 000 euros maximum de travaux, et peut représenter de 30 à 50 % de ce reste à charge, selon l'effort fiscal de la commune.

Activités

De juin à décembre 2017, 14 dossiers ont été instruits par le bureau Prospective, Développement Territorial dirigé par Gérard Merlin, pour un montant de 222 504 euros (montant global des travaux : 2,9 millions d'euros). De janvier à juin 2018, six dossiers ont été instruits et 62 878 euros ont été attribués. Dix dossiers sont encore à l'étude. L'enveloppe 2018 du fonds de concours s'élève à 450 000 euros.



Moyenmoutier
 Axes structurants - 2017
 Traversée de la commune
Fonds de concours : 29 278,37 euros

Allarmont
 Efficacité énergétique - 2017
 Bâtiment communal
Fonds de concours : 4 238,70 euros

Bionville
 Accessibilité - 2017
 Salle polyvalente
Fonds de concours : 1 695,90 euros

Étival-Clairefontaine
 Axes structurants - 2017
 Aménagement de bourg
Fonds de concours : 30 000 euros

Raon-sur-Plaine
 Patrimoine - 2018
 Eglise
Fonds de concours : 10 306,28 euros

La Salle
 Axes structurants - 2017
 Aménagement de bourg
Fonds de concours : 16 599,33 euros

Lusse
 Efficacité énergétique - 2018
 Chaudières
Fonds de concours : 5 521,25 euros

La Bourgonce
 Patrimoine - 2017
 Ferme communale
Fonds de concours : 20 124 euros

Pair-et-Grandrupt
 Axes structurants - 2017
 Aménagement de bourg
Fonds de concours : 18 806,31 euros

Entre-Deux-Eaux
 Efficacité énergétique - 2017
 Salle polyvalente
Fonds de concours : 19 500 euros

Pair-et-Grandrupt
 Accessibilité - 2018
 Bâtiment mairie-école
Fonds de concours : 17 349 euros

Biffontaine
 Patrimoine - 2018
 Maison Ancel
Fonds de concours : 6 384,13 euros

Remomeix
 Accessibilité - 2017
 Salle polyvalente
Fonds de concours : 8 173,26 euros

La Chapelle-devant-Bruyères
 Efficacité énergétique - 2017
 Aménagement de bourg
Fonds de concours : 18 773,27 euros

Corcieux
 Efficacité énergétique - 2018
 Chauffage
Fonds de concours : 5 317,34 euros

Mandray
 Efficacité énergétique - 2017
 Eclairage public
Fonds de concours : 7 768,81 euros

Ban-sur-Meurthe/Clefcy
 Efficacité énergétique - 2017
 Eclairage public
Fonds de concours : 22 497,27 euros

Plainfaing
 Axes structurants - 2017
 Aménagement centre-bourg
Fonds de concours : 21 468,94 euros

Gerbépal
 Efficacité énergétique - 2017
 Foyer rural
Fonds de concours : 3 580,20 euros

DÉVELOPPER >

ÉCONOMIE : LA DÉODATIE AU CŒUR DES PRIORITÉS DE LA RÉGION



Définir l'aide financière, technique et humaine que la Région Grand Est peut apporter au territoire : tel est tout l'enjeu du Pacte Offensive Croissance Emploi signé par Jean Rottner et David Valence, présidents de la Région et de l'Agglomération.

Le POCE, comme Pacte Offensive Croissance Emploi. Quatre termes forts pour un document stratégique engageant la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sur des priorités de développement économique que les deux collectivités ont définies ensemble : l'immobilier d'entreprise, l'innovation et la création d'entreprises, la redynamisation du centre-ville et des centres-bourgs, l'économie sociale et solidaire.

Jean Rottner et David Valence, respectivement Président de la Région Grand Est et Président de l'Agglomération, ont signé ce pacte, le troisième pour le Grand Est et le premier pour la zone Alsace-Lorraine, vendredi 27 avril à la Tour de la Liberté. Un engagement fort pour l'avenir du territoire, pour le soutien et l'accompagnement des chefs d'entreprise, pour le retour à l'emploi sur ce bassin industriel en pleine reconversion, qui retrouve du dynamisme. «*Je crois que Saint-Dié-des-Vosges en a vraiment besoin, c'est ce qui était exprimé par les acteurs du terrain, par les élus*», explique Jean Rottner. «*11,5 % de chômage, quelques difficultés structurelles et de très belles entreprises : il faut faire le lien, redonner du sens et coordonner à la fois l'action de l'Agglomération et l'action de la Région au service du développement économique. C'est ce que nous faisons à travers ce pacte.*» Dans cette stratégie, les entreprises qui réussissent à l'export, qui sont créatrices d'emplois et fers de lance de l'innovation doivent servir de locomotives. C'est le cas du groupe Numalliance, dont le siège social est basé à Saint-Michel-sur-Meurthe, qui emploie 285 collaborateurs à travers le monde et consacre à l'export 85 % de sa production de machines pour le pliage du fil, du tube et du méplat. «*Une usine exemplaire*», comme l'affirme le Président Jean Rottner à l'issue d'une visite orchestrée par le PDG Joël Etienne.



Entretien avec David Valence

Qu'apportera le POCE à notre territoire ?

«C'est un document stratégique qui dit concrètement ce dont l'Agglomération va avoir besoin pour accélérer sa politique économique, ce à quoi la Région s'engage dans l'accompagnement de la politique économique de l'Agglomération, et donc les domaines qui sont prioritaires. Sur notre bassin d'emplois de Saint-Dié-des-Vosges, c'est par exemple l'insertion par l'activité économique. On sait qu'on a beaucoup de salariés qui sont sortis du monde du travail assez longtemps et qui doivent passer par un retour à l'emploi qui est de l'insertion par l'activité économique. Prioritaire également sur le secteur de Saint-Dié-des-Vosges, la question du bâti, du foncier d'entreprise avec la nécessité de restructurer des friches industrielles et de les rendre de nouveau attractives pour les implantations industrielles. C'est le cas par exemple pour le site du Souche à Anould, qui fait partie de ces

sites industriels emblématiques pour lesquels nous pourrions compter sur le soutien de la Région Grand Est.»

Quelles formes peut prendre ce soutien de la Région ?

«Cela peut être bien sûr ce à quoi on pense spontanément : de la subvention, de l'accompagnement financier. Cela peut aussi être de l'aide en matière d'ingénierie, de diagnostic. Vous avez des entreprises qui ont du mal à passer au 4.0, c'est-à-dire au tout-numérique ; d'autres ont du mal à vendre leurs produits à l'international : la Région peut les accompagner, les aider à accéder à de grands salons internationaux, à faire des diagnostics sur leur transition numérique. Ces soutiens peuvent prendre plusieurs formes, ça n'est pas seulement la subvention classique pour acheter des machines ou construire un nouveau bâtiment. C'est aussi des besoins en compétences que la Région peut aider à financer, à accompagner.»

Vous avez choisi de faire visiter l'entreprise Numalliance au Président Rottner. Pour quelles raisons ?

«C'est une entreprise qui souhaite créer une quarantaine d'emplois par an, des emplois très fortement qualifiés, des emplois qui amènent de la ressource sur le territoire, de la ressource intellectuelle et de la ressource financière. Elle a du mal à recruter non pas parce que le bassin d'emplois de Saint-Dié-des-Vosges n'est pas attractif mais, comme nous l'a confirmé Joël Etienne, parce que sur ces métiers, les formations ne sont pas toujours adaptées. C'est une entreprise qui investit beaucoup et qui exporte beaucoup : c'est le signe qu'on peut créer des machines outils, on peut imaginer des solutions à la confiance du numérique et des solutions industrielles traditionnelles dans un bassin d'emplois qui n'est pas celui d'une grande métropole mais celui d'une ville moyenne.»

DÉVELOPPER >



LES JARDINS DE CALLUNES, HAVRE DE BIEN-ÊTRE

C'est à un professionnel des plantes et des paysages qu'est confiée depuis quelques mois la gestion des Jardins de Callunes, à Ban-de-Sapt. Jardins classés remarquables, la nature y est préservée dans les règles de l'art, sans entraves.

Déodatien, Anthony Coussot est un ancien élève de l'école d'horticulture de Roville-aux-Chênes. Une formation en alternance chez un paysagiste vosgien a conforté ses acquis scolaires. C'est donc tout naturellement qu'il a engagé sa carrière professionnelle dans la branche du fleurissement des espaces urbains.

Après 13 ans passés en Normandie, une région dont il a apprécié les richesses naturelles et architecturales, Anthony Coussot, de retour au pays, a un jour appris que les Jardins de Callunes risquaient de tomber en léthargie. *«Je suis ravi de cette opportunité qui s'est présentée. Ce site est issu de la reconversion d'une ancienne carrière de grès, dont la pierre a servi après guerre à la reconstruction du village et qui, jusqu'aux années 80, se transformait en décharge. Sur une idée de Roland Colin, un conseiller municipal, et du paysagiste Jacques Couturieux, les lieux ont été réhabilités en jardins botaniques paysagers. Depuis l'ouverture en juin 1996 de l'ensemble de ce site qui appartient à la commune de Ban-de-Sapt, il a rencontré différentes évolutions. Avec Sarah, ma compagne qui m'aide à recevoir le public, nous avons la volonté de rendre ces jardins magiques et surtout de les faire connaître au plus grand nombre !»*

Les Jardins de Callunes, ce sont quatre hectares magnifiquement arborés d'essences adaptées à la région. Au printemps, de grands massifs de rhododendrons et d'azalées éclaboussent le paysage de leurs couleurs. Tour à tour, les vivaces cherchent la lumière. L'été, hortensias et hydrangeas apportent leur touche de douceur azurée. Un peu plus tard, les frères callunes s'éveillent. Dans une «nurserie», de petites pousses croissent sous le regard vigilant de leur soigneur.

Le bonheur est au jardin

Treize heures sont nécessaires à Anthony Coussot pour tondre l'ensemble du site sur lequel on se régale d'avoir la possibilité de marcher pieds nus. À ce propos, on comprend l'interdiction d'accès à nos amis les chiens, ailleurs que tenus en laisse sur la terrasse. De même, la cigarette est interdite à l'intérieur des Jardins. En revanche, on s'y relaxe, on y respire le parfum des fleurs et de la terre, on peut y admirer une cascade, y pique-niquer, s'y balader... Anthony Coussot se fait également un plaisir de partager ses connaissances à propos de la foultitude d'espèces intégrées aux Jardins de Callunes. Un petit plus : des plantes à repiquer et quelques produits locaux sont

proposés à la vente.

Des fêtes et des ateliers sont organisés. L'art japonais du Kokedama y est à découvrir. La sophrologie s'invite également au jardin. Les photos de mariage y trouvent un cadre exceptionnel. En tous cas, le temps d'une visite, on ne boude pas le plaisir d'y lâcher prise.



Infos pratiques

Ouverture

Le jardin est ouvert de mi-avril à mi-octobre, tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Tarifs

Adulte : 8 €

Enfant de moins de 14 ans : gratuit (hors activité, accompagnement par un adulte obligatoire)

Abonnement annuel : 22 €

Groupe : consulter

Contact

Tél. 03 29 58 94 94 ou 07 67 29 77 62

Courriel : lesjardinsdecallunes@gmail.com

www.lesjardinsdecallunes.fr





CINQ MÉDIATHÈQUES, UN MÊME RÉSEAU

Le 1^{er} janvier dernier, les cinq médiathèques de la Déodatie sont devenues intercommunales. Si elles gardent chacune leurs spécificités, elles travaillent désormais en réseau et proposent notamment un tarif et un abonnement uniques. Pour que la lecture soit la même source de plaisir à Etival-Clairefontaine, Senones, Raon-l'Etape, Saint-Dié-des-Vosges et Fraize.

Cinq médiathèques, et bien davantage de façons d'aborder la lecture. Par la mise à disposition et la possibilité d'emprunt d'ouvrages, bien sûr, mais aussi par un thème mensuel, la rencontre avec un auteur, des expositions, des rendez-vous réguliers et des animations, l'accès au multimedia, le prêt de puzzles, l'échange de revues, des spectacles, des ateliers, l'écoute de la musique, des coins lecture. Les médiathèques intercommunales de Saint-Dié-des-Vosges, Etival, Senones, Raon-l'Etape et Fraize travaillent désormais main dans la main. Et ça se voit sur le terrain. Parce que depuis le 1^{er} janvier, un abonnement pris dans une de ces médiathèques permet d'obtenir une carte gratuite dans toutes les autres. Autre marque de ce travail en réseau : les tarifs. Depuis le début de cette année, ils sont uniformisés : pour les habitants de l'Agglomération, l'abonnement annuel est gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants (sur présentation des justificatifs), à 10 euros pour les adultes, à 15 euros pour les familles (à partir de deux personnes à la même adresse), gratuit pour les collectivités (écoles, associations,

organismes sociaux, culturels et éducatifs). Pour les visiteurs non domiciliés sur le territoire, les tarifs sont respectivement de 2, 15, 20 euros et gratuit. Toute info complémentaire sera communiquée sur les différents sites :

Raon-l'Etape

8 rue Clemenceau, tél. 03 29 41 72 17

Etival-Clairefontaine

12 Cour des Moines, tél. 03 29 41 95 32

Saint-Dié-des-Vosges

Médiathèque Victor-Hugo, 11 rue Saint-Charles, tél. 03 29 51 60 40

Médiathèque Jean-de-la-Fontaine, rue René-Fonck, tél. 03 29 56 50 67

Senones

6 place Clémenceau, tél. 03 29 57 67 87

Fraize

16 rue de l'Eglise, tél. 03 29 50 48 21

Plus d'infos sur : ca-saintdie.fr

Urbanisme, ces règles à connaître

Vous souhaitez réaliser des travaux de construction, d'agrandissement de votre maison ou de votre local professionnel, changer vos fenêtres, procéder à un ravalement de façade ? Quelle que soit la nature de votre projet, vous devez, avant de démarrer les travaux, obtenir une autorisation d'urbanisme. Selon le type de travaux envisagés, vous devez soit déposer un permis de construire, soit une déclaration préalable. Les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou tout autre document (Carte Communale ou POS, Plan d'Occupation des Sols) ou, à défaut, prévues par le règlement national d'urbanisme. En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération, qui instruit les dossiers pour 63 communes membres et pour 21 communes situées en dehors du périmètre intercommunal.

Les délais d'instruction sont d'un mois pour une déclaration préalable, deux mois pour le permis de construire d'une maison d'habitation (ou une annexe), trois mois pour tout autre permis de construire et un permis d'aménager (lotissement). Ils peuvent être majorés en fonction des circonstances : proximité d'un bâtiment historique nécessitant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, établissement recevant du public...

Les règles d'urbanisme :

- s'imposent à tous, particuliers et administrations même lorsqu'aucune autorisation n'est requise. Leur non-respect est pénalement sanctionné,



- ne règlent pas les problèmes de droit privé : vue, ensoleillement, servitudes de passage, ... ;
- les autorisations sont toujours délivrées « sous réserve du droit des tiers »,
- sont indépendantes des règles de construction.

Le service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est situé 10-12 rue des Quatre-Frères-Mougeotte à Saint-Dié-des-Vosges. Des permanences sont régulièrement organisées :

- à la MSAP de Raon-l'Étape, 10 rue Georges-Clemenceau
 - à la MSAP de Senones, 9 place Dom-Calmet
 - à la MSAP de Provençères-et-Colroy, 5 bis place des Tissages
 - dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Neuné à Corcieux, 3 rue de la Gare.
- Prendre rendez-vous au 03 29 52 65 57.

Plus d'infos : www.ca-saintdie.fr

Logement solidaire

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) est une association qui aide les 16-30 ans à l'accès ou au maintien dans le logement. Il porte la plateforme « Loj'toit » qui accompagne les personnes en mobilité professionnelle (stage, formation, CDD...) et développe le logement solidaire qui s'adresse à des habitants possédant une chambre libre et désirant aider des jeunes ayant besoin d'être logés temporairement (1 semaine, 1 mois...). En contrepartie, ils participent financièrement aux charges et/ou rendent de petits services (entretien des espaces verts, petits bricolages...). Une charte et une convention d'hébergement sont signées entre le CLLAJ, le jeune et l'accueillant. Après une première rencontre, les deux parties prennent un temps de réflexion. Pendant la période d'hébergement, l'association assure un rôle d'accompagnement et de médiation. En 2017, six demandes n'ont pas abouti par manque d'accueillants... Pour ne pas mettre en péril les projets professionnels de certains jeunes, le CLLAJ est à la recherche d'accueillants sur le secteur de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Champdray, Lièzey, Réhault, Granges-Aumontzey et Le Valtin.

Infos : 03 29 51 65 51, cllaj.saintdie@wanadoo.fr ou sur <https://www.facebook.com/cllaj.saintdie.vosges88/>



ENVIRONNEMENT

«JE PARRAINE MA RIVIÈRE 88», ÇA COULE DE SOURCE !

Actions de sensibilisation

Tout au long de l'année, le service Environnement de la Communauté d'Agglomération propose des animations de sensibilisation aux enjeux liés aux cours d'eau, aux zones humides et à la préservation de la biodiversité. Les prochains rendez-vous sont les suivants :

- Nuit internationale de la chauve-souris, vendredi 31 août à 20 h devant l'Office de Tourisme Intercommunal de Raon-l'Étape, qui de la Victoire : balade nocturne dans la ville à la découverte du seul mammifère volant, source de mythes et d'appréhensions populaires.

- La Nature en sons sans lumière, vendredi 28 septembre à 20 h à la scierie de la Hallière (Celles-sur-Plaine) : à la nuit tombée, des bruits étranges hantent la vallée. Cerf, chouette, chauves-souris... qui en est à l'origine ? Partez à la découverte de l'univers sonore de la Nature.

Ces animations gratuites sont organisées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges avec le soutien financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Après le succès d'une précédente édition axée sur le Rabodeau, le Hure et la Valdange, laquelle avait mobilisé 640 écoliers et collégiens pour 2018-2019, le dispositif vosgien d'éducation à l'environnement «Je parraine ma rivière dans les Vosges» concernera la Fave. Il s'agit d'éduquer les enfants à l'environnement et au développement durable :

- par l'observation d'un milieu attractif de l'environnement proche (la rivière),
- dans une démarche coopérative,
- par des situations pluridisciplinaires où les élèves et les professeurs sont acteurs du projet,

Au bout de ce parcours «parrain de sa rivière», chaque participant est nommé citoyen responsable de son environnement proche.

Cette opération était conçue initialement pour des coopératives scolaires de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) ou des Foyers coopératifs de 6^{ème}-5^{ème} de collège. Depuis plusieurs années, les autres cycles sont associés et leur participation enrichit l'ensemble des réalisations proposées par les écoles participantes. Des associations locales de pêche ou culturelles ainsi que des structures de loisirs ont également participé aux dernières éditions..

Si vous êtes enseignant, responsable de

structure accueillant des enfants, élu, membre d'une association, directeur d'une entreprise et que le thème vous inspire, n'hésitez pas, jetez-vous à l'eau ! Le potentiel de projets liés à l'eau est varié et adaptable en fonction de vos envies et du temps que vous souhaitez y consacrer. Des aides financières peuvent être allouées par le Conseil Départemental des Vosges et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

L'objectif de cette opération est la mise en relation d'acteurs d'un bassin versant par la valorisation des actions traitant des enjeux de l'eau. Un événement final permet de mettre à l'honneur les projets réalisés sur l'année.

«Je parraine ma rivière dans les Vosges» est un dispositif soutenu par le Conseil Départemental des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la plate-forme départementale d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (TERO) et ses partenaires. L'association ETC... Terra coordonne ce dispositif, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**Renseignements : Laura Lerognon, ETC...
Terra 07 68 67 88 38 ecotourisme@etcterra.fr
ou à consulter le site internet :
www.jeparrainemarivieredanslesvosges.com**

ENERGIE

CYPRIEN VILLEMMAIN EXPLOITE LES GISEMENTS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POUR LES COMMUNES

Près de trois cents dispositifs CEP (Conseil en Energie Partagé), dont celui du Pays de la Déodatie avec son conseiller Cyprien Villemain, forment un réseau présent sur toute la France au profit des collectivités. Ce poste est soutenu par l'ADEME (Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) et la Région Grand Est. Il permet un conseil neutre et objectif pour réaliser des économies d'énergie.

Vosgien, technicien supérieur spécialisé en thermique, énergétique et génie climatique, Cyprien Villemain est à l'écoute des 111 communes du Pays de la Déodatie, dont celles de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. L'accompagnement des communes se construit en trois phases.

Établir un bilan énergétique

Le premier objectif du CEP est d'effectuer l'inventaire du patrimoine (bâtiments, éclairage publique...) et de collecter l'ensemble des données grâce à des visites de sites, les relevés de consommation et de facturation. Sur la base de ces données, un bilan identifiant les gisements potentiels d'économies et les actions possibles pour les valoriser est présenté.

Passer à l'action

A l'affût de la moindre petite faille, Cyprien Villemain, qui aura analysé les consommations énergétiques et leur suivi continu, pourra détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturations. Ce qui permettra d'engager des mesures simples (optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, adaptation des consommations à l'usage...) ne nécessitant que peu ou même aucune dépense.

Pérenniser la démarche

En concertation permanente, le CEP incarne la compétence Energie de la commune qu'il épaula. A ce titre, il accompagne à long terme la stratégie communale et oriente vers des choix judicieux pour l'avenir. En rénovation comme en

neuf, il intervient dans les phases de préparation et de réalisation des projets. Le développement durable y trouve son compte avec la préservation et l'amélioration du patrimoine communal.

Rémunération

Le dispositif se rémunère sur les économies réalisées. Selon une étude réalisée par l'ADEME. Quand une commune investit 1 euro par habitant dans le service, cela va permettre d'économiser jusqu'à 3 euros par habitant. Le calcul du

bénéfice produit par le CEP est vite trouvé !

Renseignements :
Pays de la Déodatie,
rue d'Amérique
Conseiller en Énergie Partagé,
Cyprien Villemain,
tél. 03 29 56 88 64
cvillemain@deodatie.com





UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

PIERRE-PERCÉE

Pierre-Percée



CARTE D'IDENTITÉ

Cinq hameaux : le Bourg,
La Ménelle, Soye, Para et Lajus
composent Pierre-Percée

Arrondissement : Lunéville

Canton : Baccarat

Population : 146 habitants
(en comptant les résidences
secondaires)

Altitude : de 301 m à 570 m



Pierre-Percée

Bien qu'elle se situe en Meurthe-et-Moselle, tout le monde ou presque dans les Vosges connaît l'existence de la commune de Pierre-Percée. On la trouve dans la vallée de La Plaine, à l'extrémité orientale de son département. Au pied d'une barre rocheuse de plus de 120 mètres de long, un petit village s'est édifié avec des pierres récupérées d'un château dont il subsiste de beaux vestiges, à 495 m d'altitude. La construction daterait du XII^e siècle. Consciente de l'intérêt historique de ce site jusque là géré par l'ONF, et moyennant 110 €, la commune en a fait l'acquisition auprès de l'État.

Le barrage du Lac de Pierre-Percée

En bordure de la vallée de La Plaine, un barrage haut de 78 m et long de 330 m a été construit par EDF à partir de 1981 et mis en service en 1993 pour recevoir un volume maximal estimé à 61,6 millions de m³. Pour ce faire, le hameau de Xapénamoulin fut englouti. Le barrage est en partie composé de trapp, la roche la plus dure d'Europe, qui ne gèle pas et n'est pas

perméable. Troisième plus grand lac artificiel de Lorraine avec ses 304 hectares de superficie et ses 32 kilomètres de pourtour, Pierre-Percée représente une profondeur maximale avoisinant par endroit les 80 mètres. L'eau du lac est destinée le cas échéant compenser le prélèvement d'eau effectué au profit de la centrale nucléaire de Cattenom.

Le lac de La Plaine, aménagé plus bas et alimenté par la rivière éponyme, sert de réserve. La présence du lac fédère un attrait touristique grandissant et créateur d'emplois. Des entreprises, dont l'usine Dirtech, logée dans un bâtiment de l'Agglomération, un plombier, trois restaurants sont installés à Pierre-Percée.

Pierre-Percée (à 12 km du Pôle Sport Nature) offre la possibilité de louer des canoës, de découvrir le paddle (sport de glisse nautique) et de pratiquer bien d'autres activités de plein air.

Initiatives

Construction d'un hôtel de 16 chambres trois étoiles. Achat du château qui abrita des anciens comtes de Salm, et dépôt dans le giron de l'Agglomération. Des travaux de déboisement ont commencé et le périmètre a été sécurisé. Une étude est en cours pour déterminer la faisabilité et le coût d'une restauration. Une aire de camping est également envisagée à court terme.

Modernité

Dernier trimestre 2018, fin de la zone blanche pour la téléphonie, pose d'un pylône pour accueillir quatre opérateurs en 4 G. Début 2019, arrivée promise par l'État du Très Haut Débit à Pierre-Percée.



Du Tac au Tac avec... Denis Guyon

Soixante-deux ans, retraité de la gendarmerie, Denis Guyon vit son premier mandat municipal. Auprès de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il assure la fonction de délégué des communes de Meurthe-et-Moselle. Déterminé, il gère sa commune avec ambition, mais toujours "en bon père de famille".

Les priorités de votre mandat ?

« En premier lieu, ne pas augmenter les impôts. Rénovier le bâtiment Mairie avec mise en accessibilité (réalisée à ce jour) aux personnes à mobilité réduite. Transformer l'ancienne colonie pour en faire un lieu d'hébergement de bon standing avec spa, salle de conférence... Notre lac est le seul du Grand Est homologué pour la plongée, un lieu d'accueil avec un local réservé au matériel des plongeurs, un autre pour les bicyclettes est indispensable... Restaurer le site du château pour en faire un nouvel atout. »

Quels sont les atouts et les faiblesses de la commune de Pierre-Percée ?

« En période estivale, nous recevons quotidiennement plus de 8 000 visiteurs, le tourisme est notre point fort ! Le barrage nous rapporte l'argent de la taxe foncière. Nous sommes financièrement à l'aise, mais nous utilisons raisonnablement nos économies. Nous manquons de structures d'accueil et pour la téléphonie, nous sommes encore en zone blanche. »

Quel était l'intérêt de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ?

« Nous sommes classés commune de montagne, nos intérêts économiques sont en Déodatie. C'est cohérent et nous allons travailler avec la nouvelle mouture du Syndicat Mixte des Lacs dont la Communauté d'Agglomération est partie prenante. »

LES TEMPS FORTS >



1

#1 Enduro des Roches : et de 4 !

Après une pause en 2017, la 4^e édition de l'Enduro des Roches aura lieu le **dimanche 9 septembre**. Cette année, le départ se fera depuis la commune de Saint-Jean-d'Ormont. Comme les précédentes éditions, environ 400 pilotes seront attendus sur cette finale du Cannondale Enduro Tour. La Déodatia aura décidément été mise à l'honneur sur cette compétition renommée de VTT enduro, puisque la première étape a eu lieu à Raon-l'Étape dimanche 22 avril !

Pour le plaisir des mollets des VTTistes et des yeux des spectateurs, Pierre-Yves Cornil, Guillaume Cornil et Thierry Mandra, les organisateurs, ont concocté cinq spéciales relevées qui permettront aux meilleurs pilotes de s'affronter sur 28 kilomètres de sentiers monotraces, totalement nouveaux pour l'essentiel, sur 1 300 mètres de dénivelé positif. Pour la première fois sur l'Enduro des Roches, une catégorie VAE (Vélo à Assistance Electrique) pourra concourir.

#2 Concert «Visages de paix»

Samedi 27 octobre à 20 h 30 en l'église Saint-Martin de Saint-Dié-des-Vosges, le Chœur des Trois Abbayes, chœur d'hommes des Vosges, et l'ensemble vocal Prélude d'Angers uniront leurs voix pour célébrer le centenaire de l'Armistice. Dufay, Milhaud, Bach, Schütz, Tomkins... les œuvres du programme «Visages de paix» ne décrivent ni la guerre ni la paix ; elles sont tout au plus suggestives et c'est bien là leur force et leur modernité. Les compositeurs choisis et leurs œuvres forment un concert imaginaire, témoin des conflits et des tentatives de paix, une suite enchaînée de visages musicaux depuis «L'homme armé» du XV^e siècle jusqu'aux créations récentes d'Arvo Pärt ou Eric Whitacre, visages de paix d'aujourd'hui. Entrée libre, plateau, pas de réservation.



2



3

#3 Les Envolées, l'Art en suspension

L'association Néodomia Maison des Métiers d'Art, organise chaque été depuis 2016 l'exposition «Les Envolées, l'Art en suspension» sur le site de l'abbaye de Moyenmoutier. Les deux premières éditions ont rencontré un franc succès, grâce à une forte adhésion à la fois des artistes et du public. Cette année, **jusqu'au 18 août**, sur le thème de l'ordre et du désordre, l'exposition montre comment les créateurs se saisissent des notions de déséquilibre, d'instabilité, de

basculement, de rupture... Vingt-quatre artistes ont été retenus et exposent leurs projets au sein de l'aile sud de l'abbaye. Durant toute la durée de l'exposition, le public pourra désigner l'artiste/ créateur lauréat du nouveau concours des œuvres suspendues. En parallèle, une trentaine de créateurs ont investi la boutique éphémère imaginée par Néodomia Maison des Métiers d'Art. Les «P'tites Envolées», créations façonnées à la main en pièces uniques ou en petites séries sont proposées à la vente.



5

#5 Concert commémoratif à la Fontenelle

La nécropole nationale de la Fontenelle, située à Ban-de-Sapt, est un remarquable balcon dominant les vallées du Rabodeau et du Hure. Ce lieu stratégique est conquis par les Allemands le 22 juin 1915, avant que les Français reprennent le site **les 8 et 9 juillet**, au terme de violents combats, pour le garder jusqu'à la fin de la guerre. Aujourd'hui paisible, la nécropole est le point de départ de trois sentiers de mémoire qui font découvrir les difficiles années de guerre. Le dimanche 16 septembre à 16 h, elle deviendra également lieu de concert et accueillera l'ensemble

Sequenza 9.3 et le Chœur de l'Armée Française pour un concert a capella en hommage à la paix. En fil conducteur de ce programme, une messe à trois voix de femmes signé par André Caplet, musicien discret du premier quart du XX^e siècle, interrompu dans son énergie créatrice par la Première Guerre mondiale. Cette messe, comme une litanie de foi et d'espérance, conduit l'auditeur à la contemplation. Réunies autour de la chef de chœur Catherine Simonpietri, les voix puissantes du Chœur de l'Armée Française et les sublimes voix féminines de l'ensemble Sequenza 9.3 sauront chanter la paix. Concert gratuit.

4

Journées européennes du patrimoine

Les 15 et 16 septembre 2018, l'Art du partage est à l'honneur pour la 35^e édition des Journées européennes du patrimoine. À Saint-Dié-des-Vosges, il est prévu de belles expositions et animations notamment du côté de la Médiathèque Victor-Hugo et du Musée Pierre-Noël. Une visite guidée musicale de l'ensemble cathédrale est programmée. Les hauts fers, les trois abbayes Senones, Moyenmoutier et Etival-Clairefontaine et bien d'autres sujets d'enchantement seront à découvrir ou à revoir sur toute l'agglomération. Composez votre programme et régalez-vous durant ces journées exceptionnelles.



4

6

Festival International de Géographie

D'ici quelques semaines, **les 5, 6 et 7 octobre 2018**, Saint-Dié-des-Vosges accueillera le Festival International de Géographie avec pour thème ambitieux de définir La France Demain. Le modèle des Pays Nordiques invités, souvent défini comme exemple du bien-vivre, nourrira la réflexion. On sait pouvoir compter sur Laure Adler, Présidente de cette 29^e édition du Festival, pour aiguillonner les débats. Thierry Paquot en sera Grand Témoin. De son côté, Éric Fottorino assurera la Présidence du Salon du Livre. L'actualité nous invite à creuser tous les aspects d'une projection vers l'avenir. Vaste sujet.

Le Festival International de Géographie, c'est toujours et aussi un grand kaléidoscope d'animations autour des Salons du Livre, de la Gastronomie, de la BD, du FIG Junior, des spectacles, conférences et tant d'autres belles découvertes à vivre en ce début d'automne.



6

AURÉLIEN BANSEPT

Citoyen actif... très actif !

Elu, pêcheur, organiste, Aurélien Bansept, Stivalien de coeur, est un homme de convictions : les belles choses doivent être préservées.

«Le patrimoine naturel et organistique est une richesse exceptionnelle pour le territoire. Il ne faut pas baisser les bras mais continuer à la faire vivre, c'est important.» Le patrimoine naturel et organistique : Aurélien Bansept pourrait ainsi résumer ce qui remplit sa vie, côté loisirs. La nature. Un élément que l'homme ne maîtrise pas. Même quand il est ingénieur forestier et responsable de l'Unité de production Vosges Montagne (ONF). Même lorsqu'il sait manier une canne depuis qu'il tient sur les siennes. Même s'il est accro aux cueillettes de champignons et/ou brimbelles, son petit Marius sur le dos. C'est ce côté à la fois proche et indomptable qu'Aurélien Bansept apprécie.

«Un besoin»

Dans les rivières des alentours, ce Stivalien de 30 ans (depuis quelques jours) aime se laisser surprendre par les espèces qu'il croise, se concentrer pour adapter sa tactique afin de ne pas se faire repérer.

La forêt, c'est «la liberté, c'est l'infini. Elle apprend à être humble. En tant que gestionnaire, on accompagne le mouvement mais on ne maîtrise pas. Un coup de vent peut tout arrêter. Juste, pouvons-nous faire le mieux possible



pour transmettre, demain, quelque chose qui soit fonctionnel." Même combat pour les orgues, notamment celui de l'église Saint-Luc de Raon-l'Etape. Un instrument dont il aime «les possibilités infinies». «Nous avons sur le territoire un patrimoine organistique énorme mais il est souvent en mauvais état. Celui de Saint-Luc, par exemple, n'est plus jouable. Alors nous essayons de collecter de l'argent pour le restaurer.» L'héritage laissé aux prochaines générations est important pour ce jeune papa installé depuis peu à Nompatelize. Que ce soit à l'école de pêche de l'AAPPMA d'Etival ou derrière un orgue, il aime le partage. Parce que faire connaître, c'est déjà une forme de sensibilisation. «Quel que soit mon investissement au sein des associations dans lesquelles j'œuvre, je continuerai à défendre ce en quoi je crois, à m'impliquer pour l'environnement, pour la restauration des orgues.» Elu à Etival-Clairefontaine aux côtés de Christian Fégli, Aurélien Bansept veut agir en qualité de citoyen. «J'étais le porte-drapeau de la Légion vosgienne lorsqu'il m'a sollicité. J'ai dit oui parce que c'est mon fief et que j'ai des compétences à apporter. C'est un engagement pour le bon sens. Parce que critiquer c'est bien, mais faire c'est mieux. Et il y a beaucoup à faire.»

Bénévolat : un message à marteler

Amoureux de la forêt, il est ingénieur forestier, responsable de l'Unité de production Vosges Montagne, à la tête d'une équipe de 49 agents. Pêcheur, il est président de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) d'Etival-Clairefontaine, secrétaire de l'Entente halieutique des trois vallées vosgiennes, secrétaire de l'Association vosgienne de sauvegarde de la fario sauvage.

Défenseur de la nature, il est conseiller municipal à Etival-Clairefontaine délégué à l'environnement. Organiste, il est président de l'Association pour la restauration de l'orgue de Saint-Luc de Raon-l'Etape... «Il est important de s'investir, de s'impliquer», glisse-t-il dans un sourire, avant d'expliquer : «Il ne faut pas être consommateur. Il faut être acteur, sinon il n'y aura plus rien à consommer. C'est un message qu'il faut marteler.» Comprenez par là que sans bénévoles, les associations ne peuvent pas tenir ; sans personnes engagées pour l'intérêt général, la société ne peut pas avancer. Alors Aurélien Bansept accepte le rôle de chef de file lorsqu'il y a un enjeu, une cause à défendre... «Même si je suis bien entouré au sein des différentes associations, je fais juste le job, je survole, je n'ai pas le temps d'aller dans les détails. Je suis prêt à lâcher s'il y a du monde, je ne suis qu'un relais.»